## Subvention exceptionnelle à l'Association de Gestion du Pôle Sportif des Montboucons

*M. l'Adjoint COLY, Rapporteur :* L'Association de gestion du Pôle Sportif des Montboucons assure la gestion de cet équipement qui accueille les disciplines suivantes : Judo, Lutte et VTT.

La Ville de Besançon alloue chaque année, depuis la mise en service de cet équipement, une subvention annuelle d'un montant de 200 000 F (30 489,80 €) au motif que les clubs bisontins de Judo, Lutte et VTT peuvent accéder, pour leurs propres besoins, aux installations du Pôle Sportif.

Des difficultés structurelles ne permettent pas à l'Association de Gestion de faire face à ses engagements durant cet exercice budgétaire.

Eu égard à l'intérêt de cette installation sportive pour le sport régional et local, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 F (15 244,90 €).

Le Conseil Municipal est invité à adopter cette proposition et en cas d'accord à financer cette dépense par un transfert du chapitre 938 des «dépenses imprévues» vers l'imputation 92.40.6574. 97001 - code service 20300 du Budget Primitif 2001.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.